



MAIRIE DE MAROLLES-EN-HUREPOIX

Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

DECISION PORTANT MODIFICATION D'UN
CONTRAT DE PRET AVEC LA CAISSE D'EPARGNE
ILE DE FRANCE

Le Maire de la Commune de Marolles-en-Hurepoix,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération n° 4 du Conseil Municipal en date du 28 mai 2020 déléguant au Maire pour la durée de son mandat certaines attributions, et notamment Procéder, dans la limite des crédits inscrits au chapitre 16 du budget de la commune, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au « a » de l'article L 2221-5-1, et de passer à cet effet les actes nécessaires,

Vu la proposition émise par la Caisse d'Epargne Ile-de-France relative à l'option de passage à taux fixe de l'emprunt N°9993009

DECIDE

Article 1 : de confirmer à la Caisse d'Epargne Ile-de-France la modification du contrat de prêt N°9993009 aux conditions financières suivantes à compter de l'échéance du 15/06/2023 :

- | | |
|-------------------|---------------|
| • Taux | fixe de 3,26% |
| • Capital initial | 790 000,00 € |
| • Durée totale | 240 mois |
| • Amortissement | constant |
| • Périodicité | trimestrielle |
| • Base de calcul | 30/360 |

Article 2 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la commune et ampliation sera transmise à Madame la Sous-Préfète et à Madame la Trésorière Principale.

Fait à Marolles-en-Hurepoix, le 25/02/2023

Le Maire,


Georges JOUBERT

Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire

Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40 - Fax. : 01.69.14.14.59 - E.Mail : mairie@marolles-en-hurepoix.fr